



Selon le Règlement sur les Produits Dangereux Canadien (RPD) (DORS/2015/17)

MULTIS EP 0

Version 1

Identificateur de produit

Autres moyens d'identification

Numéro	D14
Substance/mélange	Mélange

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse e-mail ProductSafety@total.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-800-463-3955
Numéro de téléphone de l'entreprise	+1 866 928 0789 (24h/24, 7d/7)
	+1 215 207 0061 (24h/24, 7d/7)

Classification

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au SIMDUT

Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au SIMDUT



FDS n° : 088888

MULTIS EP 0

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-08-20

Version 1

Mentions de danger

Aucun(e)

Autres informations

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Le produit ne contient aucune substance qui soit considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration présente.

4. PREMIERS SECOURS

Mesures de premier secours pour les différentes voies d'exposition

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Inhalation	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Protection pour les secouristes	Le secouriste doit se protéger. Voir section 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
-----------------------------	--

Version HGHS



FDS n° : 088888

MULTIS EP 0

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-08-20

Version 1

Contact avec les yeux	Non classé d'après les données disponibles.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes	Pas d'information disponible.
<u>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</u>	
Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<u>Moyen d'extinction approprié</u>	Dioxyde de carbone (CO ₂). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.
<u>Unsuitable Extinguishing Media</u>	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.
<u>Risque particulier</u>	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
<u>Données sur les risques d'explosion</u>	
Sensibilité à l'impact	Aucun(e).
Sensibilité à la décharge statique	Aucun(e).
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. Eloigner le personnel non concerné.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales	Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.
Autres informations	Voir Section 12 pour toute information supplémentaire.
<u>Précautions pour la protection de l'environnement</u>	
Informations générales	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des

Version HGHS



FDS n° : 088888

MULTIS EP 0

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-08-20

Version 1

fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.
Méthodes de nettoyage	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Prévention des incendies et des explosions	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Mesures d'hygiène	Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.
--	--

Matières à éviter	Oxydants forts.
--------------------------	-----------------

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ne contient pas de substance ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle présente en concentration supérieure aux seuils réglementaires.

Version HGHS



FDS n° : 088888

MULTIS EP 0

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-08-20

Version 1

Légende

Voir section 16

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Mesures de protection individuelle, comme le port d'un équipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Protection des yeux/du visage

En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire muni d'une cartouche combinée vapeurs/particules. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

Couleur

ambre

État physique @20°C

solide

Odeur

douce Solvant pétrolier

Version HGHS



FDS n° : 088888

MULTIS EP 0

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-08-20

Version 1

Seuil olfactif Pas d'information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>	<u>Méthode</u>
pH		Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition		Non applicable	
Point d'éclair		Pas d'information disponible	
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
supérieure		Pas d'information disponible	
inférieure		Pas d'information disponible	
Pression de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité relative	0.900	@ 20 °C	
Masse volumique	900 kg/m ³	@ 20 °C	
Hydrosolubilité		Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible	
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique	> 22 mm ² /s		
Propriétés explosives	Pas d'information disponible		
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible		
Possibilité de réactions dangereuses	Donnée non disponible		
<u>Autres informations</u>			
Point de congélation		Pas d'information disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Réactivité</u>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
<u>Stabilité chimique</u>	Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<u>Conditions à éviter</u>	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.
<u>Matières incompatibles</u>	Oxydants forts.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

Version HGHS



FDS n° : 088888

MULTIS EP 0

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-08-20

Version 1

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations concernant les voies d'exposition possibles**

Symptômes	Pas d'information disponible.
Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
Contact avec les yeux	Non classé d'après les données disponibles.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets différés, immédiats et chroniques d'une exposition à court-terme et à long-terme**Toxicité aiguë - Informations sur le produit**

Orale	Non classé d'après les données disponibles
Dermale	Non classé d'après les données disponibles
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé d'après les données disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé d'après les données disponibles.
Cancérogénicité	Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Non classé d'après les données disponibles.
Effets sur les organes-cibles (STOT)	Aucun à notre connaissance.
STOT - exposition unique	Non classé d'après les données disponibles.
TSOC - exposition répétée	Non classé d'après les données disponibles.
Danger par aspiration	Non classé d'après les données disponibles.

Version HGHS



FDS n° : 088888

MULTIS EP 0

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-08-20

Version 1

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Pas d'information disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Pas d'information disponible

Effets sur les organismes terrestres Pas d'information disponible.**Persistance et dégradabilité**

Pas d'information disponible

Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit** Pas d'information disponible.**logPow** Pas d'information disponible**Informations sur les composants** Pas d'information disponible.**Mobilité****Sol** Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.**Air** Il y a peu de pertes par évaporation
Eau Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.**Autres effets néfastes**

Version HGHS



FDS n° : 088888

MULTIS EP 0

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-08-20

Version 1

Informations générales

Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Dispose of in accordance with all applicable national environmental laws and regulations. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Autres règlements : Normes fédérales canadiennes inexistantes; cependant, les installations fédérales d'élimination des rebuts sont généralement limitées à 15 mg/L pour l'ensemble des huiles et des graisses. Il pourrait exister des normes provinciales et celles-ci devraient être demandées au moment où les autorités sont averties.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>TDG</u>	non réglementé
<u>DOT</u>	non réglementé
<u>MEX</u>	non réglementé
<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>ADR/RID</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015/17) et la fiche de données de sécurité (FDS) contient toute l'information requise en vertu du RPD

Inventaires Internationaux

Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :
Canada (DSL/NDL)
États-Unis (TSCA)

Version HGHS



FDS n° : 088888

MULTIS EP 0

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-08-20

Version 1

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA	Danger pour la santé 0	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Danger particulier. -
HMIS	Danger pour la santé 0	Inflammabilité 1	Danger Physique 0	Protection individuelle
				X

Date de révision: 2018-08-20
Révision Publication initiale

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 bw = body weight = poids corporel
 bw/day = body weight/day = poids corporel par jour
 EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %
 GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire
 IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer
 LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
 LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
 LL = Lethal Loading = Charge létale
 NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé
 NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé
 NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé
 OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques
 OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)
 UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique
 NTP = National Toxicology Program = Programme National de Toxicologie

Section 8

TWA (Time Weight Average): Valeur moyenne d'exposition
 STEL (Short Term Exposure Limits): Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
C:	Cancérogène	R:	Toxique pour la reproduction
Ceiling:	Valeur Limite Plafond		

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider

Version HGHS



FDS n° : 088888

MULTIS EP 0

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-08-20

Version 1

le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité